

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2719

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 2244 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 TER, insérer l'article suivant:**

Compléter cet amendement par les trois alinéas suivants :

« 5° À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 430-6 et de l'avant-dernier alinéa du IV de l'article L. 430-8, la référence :« L. 463-2 » est remplacée par la référence : « L. 463-3 ».

« 6° À la fin de la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 462-9, la référence : « à l'article L. 463-2 » est remplacée par la référence : « aux articles L. 463-2 et L. 463-3 ».

« 7° Au premier alinéa de l'article L. 4648, la référence : « L. 464-5 » est supprimée . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination au code de commerce.